Informations de base

2009/2124(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2008: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies ECDC **Subject** 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	MATHIEU HOUILLON Véronique (PPE)	01/10/2009
	Rapporteur(e) fictif/fictive STAVRAKAKIS Georgios (S&D) GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE) STAES Bart (Verts/ALE)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	HAUG Jutta (S&D)	06/10/2009

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2994	2010-02-16

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	ŠEMETA Algirdas

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		SEC(2009)1089	Résumé

23/07/2009	Publication du document de base non-législatif		
07/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2010	Vote en commission		Résumé
26/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0104/2010	
21/04/2010	Débat en plénière		
05/05/2010	Décision du Parlement	T7-0103/2010	Résumé
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		
25/09/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2124(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/01116

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE430.465	03/02/2010	
Avis de la commission	ENVI	PE431.042	23/02/2010	
Amendements déposés en commission		PE439.365	03/03/2010	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0104/2010	26/03/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0103/2010	05/05/2010	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05827/2010	01/02/2010	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(2009)1089	23/07/2009	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N7-0012/2010 JO C 304 15.12.2009, p. 0001	08/10/2009	Résumé
CofA	Document annexé à la procédure	N7-0036/2009 JO C 269 10.11.2009, p. 0001	10/11/2009	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2010/0518 JO L 252 25.09.2010, p. 0141	Résumé

Décharge 2008: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies ECDC

2009/2124(DEC) - 05/05/2010 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2010/518/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies pour l'exercice 2008.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2008.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 5 mai 2010 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 5 mai 2010).

Une décision parallèle, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes de cette agence communautaire pour l'exercice 2008.

Décharge 2008: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies ECDC

2009/2124(DEC) - 05/05/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 556 voix pour, 32 voix contre et 53 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2008. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- **performance** : le Parlement se réjouit de constater que le Centre a consolidé ses fonctions en matière de santé publique, renforcé les capacités de ses programmes spécifiques à certaines maladies, poursuivi le développement des partenariats et amélioré ses structures de gestion. Il lui demande maintenant de présenter un comparatif entre les réalisations effectuées pendant l'année de décharge examinée et celles effectuées lors de l'exercice précédent, afin de mieux évaluer la performance du Centre d'une année à l'autre;
- **report de crédits** : le Parlement constate qu'environ 16,2 millions EUR (correspondant à 40% du budget total du Centre) ont dû être reportés au budget suivant et s'inquiète de ce que cette situation soit révélatrice de déficiences affectant la programmation et le suivi de l'exécution du

budget du Centre. D'autres informations indiquent que le Centre disposerait de soldes de trésorerie extrêmement élevés (16.705.090,95 EUR au 31 décembre 2008). Le Parlement demande dès lors à la Commission de maintenir les soldes de trésorerie du Centre au niveau le plus bas possible;

- **siège du centre** : constatant qu'il n'y avait toujours aucun accord de siège au 31 décembre 2008, et que dès 2007, l'autorité de décharge se déclarait déjà préoccupée par ce fait qui implique, entre autre, des dépenses supplémentaires pour la rénovation de bâtiments loués, le Parlement se réjouit qu'enfin un accord soit intervenu en mars 2009 concernant les numéros d'identification des personnes travaillant au Centre (ce qui leur permet d'accéder enfin à certains services publics). Il soutient globalement les efforts accomplis par le Centre en vue de trouver des solutions définitives, en collaboration avec le gouvernement suédois;
- **ressources humaines** : le Parlement souligne que des faiblesses subsistent encore dans la planification des procédures de recrutement mais constate que fin 2008 de nombreux recrutements ont permis au Centre de fonctionner et de mener à bien les tâches qui lui ont été attribuées;
- **audit interne** : si le Parlement déplore les lenteurs dans la transmission de certaines informations en matière d'audit interne, il reconnaît que depuis lors, le Centre a donné certaines informations sur la qualité de sa gestion, sur le suivi de certaines normes de contrôle interne et sur la mise en œuvre d'autres normes de contrôle interne.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs du Centre étaient fiables et que les opérations sous–jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes du Centre et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir 2010/2007(INI)-, adoptée parallèlement.

Décharge 2008: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies ECDC

2009/2124(DEC) - 23/07/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses du Centre pour l'exercice 2008. Il indique que le budget définitif du Centre se monte à 40,7 millions EUR en 2008 (contre 28 millions EUR en 2007).

En termes d'effectifs, le Centre dont le siège est établi à Stockholm (Suède) compte 130 postes dont 101 effectivement pourvus + 53 autres emplois, soit 154 personnes assumant des tâches opérationnelles ou administratives.

En 2008, le Centre s'est concentré sur le développement de ses activités de surveillance des maladies, à savoir :

- 251 menaces suivies grâce à la base de données *Threat Tracking Tool* (TTT),
- publication de rapports hebdomadaires sur les menaces liées aux maladies transmissibles et de bulletins épidémiologiques hebdomadaires,
- soutien aux services de renseignement sur les épidémies dans le cadre de 2 événements importants de rassemblement de foule en Europe,
- établissement de 31 évaluations de menace directe,
- organisation de 2 exercices de simulation,
- 41 membres ont bénéficié d'un encadrement grâce au programme européen de formation aux interventions épidémiologiques (EPIET),
- 250 experts de la santé publique de 30 pays de l'UE/l'EEE ont participé aux courts modules de formation du Centre,
- organisation de la 2ème conférence scientifique européenne sur l'épidémiologie appliquée aux maladies infectieuses (Escaide), en novembre 2008, à Berlin,
- soutien à 4 États membres dans l'évaluation de leurs besoins en matière de formations et de leurs ressources,
- publication de 21 documents scientifiques en 2008,
- organisation de la 1ère Journée européenne de sensibilisation à l'usage des antibiotiques, avec la participation de 32 pays,
- orientations scientifiques produites: *Guidance for the introduction of HPV vaccines in EU countries* et *Guidance on priority risk groups for influenza vaccination*,
- réalisation d'une enquête et mise en place d'une base de données sur les laboratoires de santé publique de microbiologie servant de référence dans l'UE,
- publication du 2ème rapport épidémiologique annuel.

Á noter que la publication complète des comptes du Centre figure à l'adresse suivante :

http://ecdc.europa.eu/en/aboutus/Pages/AboutUs_KeyDocuments.aspx

Décharge 2008: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies ECDC

2009/2124(DEC) - 08/10/2009

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes sur les comptes 2008 du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

CONTENU : le rapport de la Cour des comptes estime que les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celui-ci au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette

date. Elle estime également que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels du Centre sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs pour l'année considérée.

Le rapport inclut parallèlement une partie chiffrée sur les montants de dépenses du Centre ainsi qu'une analyse comptable des dépenses, accompagnée des réponses du Centre :

- **Analyse comptable de la Cour** : dans son rapport, la Cour fait une série de remarques, notamment sur la gestion financière et budgétaire du Centre. La Cour note ainsi que le Centre a reporté des crédits pour un montant de 16,2 millions EUR en 2008 (dont 2,9 millions EUR concernaient des services et des travaux qui devaient être entièrement réalisés en 2009). Cette situation est contraire au principe d'annualité budgétaire. La Cour note encore qu'en 2008, 130 emplois étaient prévus au tableau des effectifs. Or, à la fin de l'année, 101 emplois seulement avaient été pourvus, ce qui risque d'entraîner une réduction de l'ampleur des activités du Centre par manque de personnel. Pour la Cour, cette situation est révélatrice de faiblesses dans la planification des procédures de recrutement. La Cour note enfin qu'au 31 décembre 2008, aucun accord de siège n'avait été conclu entre le Centre et le gouvernement suédois, dès lors que de nombreuses questions nécessitant la poursuite des négociations restaient en suspens. L'une d'entre elles concernait notamment le fait qu'aucun numéro d' identification personnelle suédois («personnummer») n'était attribué aux agents du Centre. Cette situation a eu pour effet de limiter leur accès à différents services publics et privés. La Cour estime que cette situation risque de décourager le personnel du Centre à se maintenir en service ;
- **Réponses de l'Agence** : le Centre reconnaît avec la Cour, que le niveau de report de crédits reste trop élevé. Il souligne toutefois que plus de 80% de ce montant a trait à des activités opérationnelles déjà entamées en 2008, et dont la mise en œuvre s'étend à 2009. Il indique qu'il s' efforcera à l'avenir de conclure la plupart des activités de passation de marchés et d'établissement de contrats en début d'année, afin d' améliorer l'exécution du budget et de diminuer le niveau de report de crédits. En ce qui concerne les recrutements, le Centre reconnaît qu'il y a eu des retards dans le recrutement des agents temporaires en raison d'une certaine lenteur à recruter certains profils. Il a toutefois pris des mesures pour améliorer la situation en diffusant plus largement les avis de vacances et en mettant en œuvre plus rapidement le plan de recrutement en 2009. Sur la question du siège enfin (et en particulier la question du «personnummer»), le Centre indique qu'une nouvelle législation a été adoptée par le Parlement suédois en mars 2009 -entrée en vigueur en juillet 2009- qui prévoit d'attribuer un numéro personnel aux membres du personnel de l'ECDC. Le Centre suivra étroitement l'application de cette législation, qui devrait améliorer et faciliter l'accès de son personnel aux services.

Décharge 2008: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies ECDC

2009/2124(DEC) - 01/02/2010

S'appuyant sur les observations contenues dans le compte de gestion et le bilan financier du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies pour l'exercice 2008 ainsi que sur le rapport de la Cour des comptes accompagné des réponses du Centre aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2008.

Il se félicite de l'avis de la Cour selon lequel, d'une part, les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et, d'autre part, les opérations sous-jacentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légales et régulières.

Le Conseil estime toutefois que les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes appellent un certain nombre de commentaires dont il faut tenir compte au moment de délivrer la décharge. Ces commentaires peuvent se résumer comme suit :

- **reports de crédits**: le Conseil constate que le niveau des reports reste élevé et invite le Centre à intensifier ses efforts pour améliorer la planification et la mise en œuvre du budget afin de se conformer strictement au principe budgétaire d'annualité ;
- **procédure de recrutement** : le Conseil demande au Centre de remédier aux insuffisances constatées par la Cour en ce qui concerne les procédures de recrutement ;
- **accès du personnel à certains services** : le Conseil salue les efforts consentis pour parvenir à un accord facilitant l'accès du personnel aux services publics et privés dans l'État du siège du Centre et invite le Centre à suivre de près la mise en œuvre des mesures convenues.